

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PIERRE CAUBOUÉ

La statistique et la banque

Journal de la société statistique de Paris, tome 95 (1954), p. 39-53

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1954__95__39_0

© Société de statistique de Paris, 1954, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VII

LA STATISTIQUE ET LA BANQUE

Il y a juste vingt ans, j'ai eu le plaisir de faire, à la demande de notre grand ami M. Barriol, à l'Institut de Statistique de l'Université de Paris, une conférence sur l'emploi de la statistique dans les banques. J'ai retrouvé les notes qui m'avaient servi à préparer ce travail et j'ai pu faire une constatation intéressante. En ce qui concerne le rôle interne de la statistique dans la banque, l'utilisation n'a pas évolué, sans doute parce que les banques avaient déjà à cette époque mis à contribution tous les éléments qu'elles pouvaient tirer des statistiques. Notons cependant qu'elles ont à leur disposition beaucoup plus de statistiques qu'avant la guerre. Pour l'emploi des statistiques bancaires mixtes, c'est-à-dire de statistiques bancaires qui peuvent servir à la banque et à l'extérieur de la banque : entreprises, économistes, commission de contrôle, et les statistiques bancaires à l'usage externe, les progrès ont été considérables, car, depuis 1941, des organismes ont été mis en place qui fournissent à intervalles rapprochés des renseignements inconnus avant la guerre, tirés des documents que les banques sont obligées de communiquer régulièrement auxdits organismes créés à cet effet.

I — Statistiques à l'usage interne.

1° *La statistique dans les problèmes de trésorerie.*

Le problème de trésorerie est l'un des plus importants de la banque. Il est, en effet, nécessaire qu'une banque garde toujours en réserve de quoi faire face aux retraits qui peuvent avoir lieu à ses caisses, et, d'autre part, il est indis-

pensable qu'elle emploie le plus de fonds possible dans des opérations productives. Tout le commerce de la banque est axé sur la loi des grands nombres qui fonctionne avec des corrections dues aux échéances diverses. Le banquier ne peut se permettre, en effet, de garder dans ses caisses et à la Banque de France des capitaux très importants, car ces capitaux sont improductifs, alors qu'ils lui coûtent l'intérêt servi aux déposants. Les espèces en caisse ou à la Banque de France constituent des pertes d'intérêts et ces pertes doivent être réduites au minimum. La banque ne peut refuser les fonds que lui apporte sa clientèle, et elle doit immédiatement les utiliser si elle ne veut pas supporter de pertes. En résumé, la banque doit toujours pouvoir trouver immédiatement des capitaux quand elle en a besoin et placer les capitaux qu'elle a en trop, soit qu'elle ne puisse pas les employer dans sa clientèle ordinaire, soit qu'elle ne veuille pas les immobiliser parce qu'elle pense en avoir besoin à plus ou moins brève échéance pour des affaires futures, ou encore pour conserver à sa trésorerie l'aisance qui lui est nécessaire.

Le banquier opère ainsi sur le marché monétaire et pour utiliser ses capitaux, il peut, soit acheter du papier commercial, prendre en pension des Bons du Trésor, acheter ou souscrire des Bons du Trésor à plus ou moins long terme, ou encore des billets de la S. N. C. F., des acceptations de la Caisse des Marchés, du Crédit National, ou placer de l'argent en report à la Bourse, prêter aux autres banques de l'argent au jour le jour contre des Bons du Trésor, des acceptations du Crédit National, de la Caisse des Marchés. Pour se procurer de l'argent, le banquier peut faire l'opération inverse, vendre du papier commercial ou des Bons du Trésor, des acceptations du Crédit National, de la Caisse des Marchés, de banques, pensionner des Bons du Trésor, des acceptations du Crédit National, de la Caisse des Marchés, mettre des titres en report, emprunter de l'argent au jour le jour, etc...

Le trésorier d'une banque doit donc avoir journellement devant les yeux un état statistique de tous les moyens de trésorerie dont il peut disposer. Cet état comprend, sous plusieurs rubriques, les différents moyens de trésorerie à sa disposition. Le trésorier a ainsi le chiffre exact du papier commercial, bancaire, des acceptations au Crédit National, de la Caisse des Marchés, des avals conditionnels et inconditionnels de cette Caisse, des Bons du Trésor, puis le chiffre du papier réescomptable à la Banque de France, à trente jours, soixante jours, quatre-vingt-dix jours, le papier non bancable, la situation des pensions, des reports, etc... Également le chiffre de l'encours dans d'autres banques, le chiffre des encours que les banques, auxquelles il peut réescompter lui-même, ont dans son établissement.

Vous vous demanderez ce que vient faire la statistique dans ces différents chiffres. Eh bien, c'est une chose importante pour le trésorier de faire la comparaison, non seulement des chiffres de chaque jour avec les chiffres des jours précédents, mais même avec les chiffres des autres années. Il voit ainsi les moyens de trésorerie dont dispose la banque et détermine quels sont les chiffres qui fixent la situation optima de l'établissement, et ceux au-dessous desquels on ne peut pas descendre sans danger grave. Les statistiques fournies par ces différents chiffres sont communiquées journellement et mensuellement au service de la trésorerie pour lui permettre de jouer son rôle, le plus important

qui puisse être joué dans la direction d'une banque, afin de fixer la politique générale de cet établissement.

Ces différents documents donnent au trésorier le clavier sur lequel il va jouer, soit pour se procurer les capitaux dont il a besoin, soit pour employer ceux qu'il a en trop; mais il doit avoir à sa disposition également d'autres chiffres qui lui permettront de fixer chaque jour les besoins en capitaux qui sont indispensables à la banque. Une pareille détermination est assez compliquée quand il s'agit d'un établissement de crédit à succursales multiples qui doit pourvoir en fonds ses nombreuses agences et succursales, mais, en général, ces succursales ont elles-mêmes leurs moyens de trésorerie en ce sens qu'elles peuvent réescompter leur portefeuille à court terme à la Banque de France de leur ville. Néanmoins, le trésorier se trouve souvent avoir, journellement ou hebdomadairement, des demandes d'argent, ou au contraire des envois de fonds qui doivent être employés. Pour établir sa trésorerie à l'avance, il peut consulter les statistiques d'entrée et de sortie des fonds par jour, par mois et par année. En consultant ces statistiques portant sur le même mois ou sur le même jour pour plusieurs années, il a ainsi un élément de prévisions, mais il est évident que l'on ne peut se baser sur la précision des chiffres ainsi obtenus qui ont besoin d'être corrigés en plus ou en moins suivant la situation monétaire du marché et la dépréciation de la monnaie. Si, par exemple, on se trouve dans une période troublée, le trésorier devra augmenter le chiffre des disponibilités, soit dans les caisses de la banque, soit à la Banque de France, afin de pouvoir faire face immédiatement à toutes demandes de retraits. Mais il est non moins évident que, si les affaires redeviennent plus calmes, si la tranquillité rentre dans les esprits, le trésorier ne pourra plus se baser sur les statistiques fournies par les trois dernières années pour calculer le montant des disponibilités qu'il doit garder par-devers lui.

2^o La statistique dans la détermination et l'étude des risques.

Le risque domine tout le commerce de la banque. On distingue trois catégories de risques : les risques généraux, les risques corporatifs et les risques particuliers.

Les risques généraux sont afférents à une catégorie déterminée d'opérations. Ainsi, il y a le risque général créé par le chiffre total des débiteurs, des escomptes, etc... Le risque total de la banque comporte la somme de ces risques.

Les risques corporatifs comprennent tous les risques que peut courir la banque pour n'importe quelle opération, classés par branches de métiers. La banque peut avoir, dans les textiles, un risque général de 500 millions, qui se répartit en 300 millions d'engagements de principaux obligés d'escompte; 100 millions d'engagements de co-obligés par acceptation et 100 millions de découverts.

Enfin, les risques particuliers sont ceux créés dans une catégorie par chaque opération. C'est le risque d'insolvabilité que court le banquier en accordant à M. X... un découvert de 3.000.000 de francs, ou à M. Y... un encours d'escompte de 5.000.000 de francs.

Nous étudierons l'emploi de la statistique pour la détermination de chacun de ces risques.

a) *Risque général.* — D'abord, il y a lieu d'étudier le risque général global de la banque, qui comprend toutes les opérations qu'elle a en cours à un moment donné. « Dans les grandes sociétés de crédit, comme l'a dit M. Liesse, il existe des centres d'observation qui permettent d'étendre le regard, non seulement sur le pays, mais sur tous les pays du monde. Ce sont les services d'Études Financières qui se spécialisent dans l'étude de l'évolution des affaires, prévoient les grands mouvements et préviennent les chefs de services. »

Une banque, pour déterminer le montant global des risques qu'elle peut assumer, doit, en effet, connaître aussi sûrement que possible quelle est, à l'heure actuelle, la situation des affaires et quels sont les événements qui peuvent, à chaque moment, la modifier. Il est nécessaire de savoir ce que deviendront les anticipations qu'elle doit monnayer et quand ces anticipations deviendront des réalités. Pour ce faire, le service des Études Financières se servira de la documentation statistique. Je dirai même qu'il en créera une pour chaque pays, ou simplement pour les pays qui l'intéressent. Il devra suivre attentivement la situation monétaire par l'évolution de la circulation en établissant la statistique de cette circulation et de l'encaisse or de la banque d'émission, des variations des taux, de la situation financière, de l'importance des effets escomptés par la banque d'émission; l'activité économique en enregistrant la production des principales branches de l'industrie nationale : charbonnage, métallurgie, le nombre de wagons chargés, le chiffre des chômeurs, les faillites, l'évolution de la production industrielle, le développement du commerce extérieur, avec le volume et la valeur des importations et des exportations et leur répartition dans les différents pays; le marché des valeurs mobilières par les fluctuations des cours en Bourse, le nombre des titres traités, la valeur boursière totale des titres inscrits; l'évolution des prix de gros et des prix de revient ainsi que du coût de la vie; les finances publiques par l'étude statistique des budgets. De plus, des statistiques devront être établies concernant les principales matières premières, leur production, leurs prix, leurs stocks, leur consommation. On arrive à connaître ainsi la conjoncture. Les banques étrangères publient à ce sujet des documents très intéressants. De ces chiffres qui portent, somme toute, sur le passé, on peut déduire la tendance générale actuelle des affaires, la situation économique d'un pays et l'évolution d'un marché de matières premières. Ainsi, il est bien évident que si les statistiques montrent, par exemple, que la consommation du cuivre est en diminution depuis plusieurs années, alors que la production augmente, que les stocks s'accroissent, que les prix baissent, on peut déduire que le marché de cette matière première est excessivement dangereux et on doit vendre, si l'on en possède, les valeurs de mines de cuivre et regarder de très près les affaires transformatrices, savoir si elles n'ont pas de stocks et si elles n'ont pas perdu des sommes importantes sur ces stocks, etc... Si l'on voit que tous les marchés des matières premières sont dans une situation analogue, bien que les affaires semblent très florissantes, on peut penser que l'on va tout droit à une crise.

Pour étudier le risque général, il faut que, dans chaque banque, on établisse

des statistiques concernant les pourcentages de perte par catégorie d'opérations : escompte, découverts en blanc, avances sur titres, etc... On tient également une statistique très exacte des impayés. Dans certaines banques importantes, on établit même cette statistique par profession. Il est évident que si cette statistique est judicieusement faite, et la liste des professions bien dressée — ce qui, au point de vue technique, est assez difficile — et, d'autre part, si le chiffre d'affaires de la banque est important, cet état est un document de premier ordre concernant le mouvement des affaires et l'orientation de l'industrie.

b) *Risques corporatifs*. — Chaque banque doit suivre attentivement ces risques. En effet, il est prudent de ne point trop s'engager avec une industrie déterminée, particulièrement si cette industrie est sujette plus que les autres à certains aléas. La banque doit répartir ses risques dans le plus grand nombre de professions. Pour mener à bien cette politique, il est nécessaire d'en avoir les éléments, et, par conséquent, de connaître les engagements dans chaque profession et pour chaque catégorie d'opérations, escompte, avances, changes, etc...

De même, on devra connaître les engagements indirects de la banque dans ces professions. Par engagements indirects, j'entends ceux qui ont été pris par les accepteurs des effets. Vous voyez que nous avons là un joli travail de statistique à établir mensuellement. La comparaison des chiffres de chaque mois avec ceux des mois précédents, et même des années écoulées, donnera à la direction de la banque des renseignements précieux.

Beaucoup de banques étrangères indiquent dans leurs rapports la décomposition de leurs engagements par professions.

A l'heure actuelle, le risque corporatif des banques peut être apprécié très sûrement grâce aux statistiques fournies par la Centrale des Risques qui indiquent, comme nous le verrons tout à l'heure, trimestriellement les engagements de chaque profession.

c) *Risques particuliers*. — Dans la détermination des risques particuliers, les banques se servent également de la statistique.

D'abord, si l'affaire doit être étudiée à fond — comme lorsqu'il s'agit de découverts à accorder, d'augmentations de capital, d'émissions d'obligations — le banquier, pour suivre l'évolution de l'entreprise, établira différentes statistiques concernant le chiffre d'achats, le chiffre de ventes, le pourcentage des bénéfices, les variations des différents postes du bilan. Cette étude a été poussée très loin par les Américains, par la méthode des ratios. Le ratio est un rapport entre les différents postes du bilan. La comparaison de ces ratios, étendue à plusieurs années successives, permet de déterminer la situation d'une entreprise, et de voir si l'affaire périclité ou prospère. De plus, il a été élaboré aux États-Unis des bilans et des rapports-types pour chaque genre d'industrie. Ces ratios-types et ces bilans-types ont été fixés par des études statistiques préalables très importantes portant sur les bilans du plus grand nombre possible d'entreprises, dans chaque branche envisagée. Les personnes spécialisées dans les études du crédit aux États-Unis, qu'on appelle les « Credit-

men », ont déduit que le risque des banques reposait sur trois facteurs essentiels dans la proportion suivante :

1^o le facteur personnel, qui comporte la compétence et l'honnêteté des dirigeants d'une entreprise, a le coefficient 40 %;

2^o le facteur financier, c'est-à-dire la situation financière de l'entreprise, liquidité, etc..., a également le coefficient 40 %;

3^o enfin, le facteur cyclique, c'est-à-dire la situation économique générale et celle de l'industrie examinée, porte un coefficient de 20 %.

Je vais vous donner un aperçu des différents ratios.

Nous avons un ratio très important qui est celui de la liquidité et qui comporte le rapport entre l'actif réalisable et disponible d'une part, et le passif à court terme de l'autre. Le ratio de la liquidité a été suivi depuis très longtemps dans les banques françaises. L'expérience et les données de la statistique font apparaître que dans une entreprise en bonne posture il doit approcher de 200 %. Lorsqu'il descend à 100 %, l'entreprise a des difficultés de trésorerie.

Le deuxième ratio est le rapport entre l'actif net et les dettes. Plus ce rapport sera élevé, plus l'entreprise sera indépendante de ses créanciers, plus il lui sera possible de surmonter une période de marasme économique et de faire face à des retraits de capitaux. Par contre, la faiblesse de ce ratio mettra l'entreprise entre les mains de ses créanciers.

Le troisième ratio est le rapport entre le chiffre d'affaires ventes et le compte clients plus effets à recevoir. Le coefficient de ce ratio permet de reconnaître la façon dont les débiteurs acquittent leurs dettes vis-à-vis de la société. Un coefficient élevé indique que ces paiements se font aisément et que les stocks sont facilement renouvelés. Une diminution du ratio traduit l'extension du crédit à la clientèle.

Le quatrième ratio est le rapport entre le chiffre d'affaires et les marchandises en stock. La réduction de coefficient de ce ratio indique une augmentation des stocks invendus ou des achats spéculatifs.

Le cinquième ratio est le rapport entre l'actif net et les immobilisations. Ce ratio fait ressortir la part directement improductive du capital. Les variations de ce rapport, d'année en année, indiquent si l'entreprise a accru ses immobilisations au détriment de ses capitaux circulants.

Les chiffres que l'on obtiendra ainsi pour l'étude d'une affaire, portant sur plusieurs bilans, donneront évidemment des précisions sur l'évolution de l'entreprise et les renseignements à tirer de ces ratios seront beaucoup plus intéressants si l'on peut les comparer à des ratios-types par branches d'industries, ratios-types qui n'existent pas en France, mais qui ont été établis aux États-Unis, comme je vous l'ai indiqué.

Enfin, il y a lieu de remarquer également que, par des recherches statistiques, on est arrivé à déterminer, aux États-Unis, l'importance relative de chacun des ratios. Ainsi, les deux premiers ratios ont le coefficient de 25 %; les deux autres, le coefficient de 20 %, et le cinquième le coefficient de 10 %. En multipliant par le coefficient approprié à chaque ratio, on arrive ainsi à avoir le ratio unique d'une entreprise.

En France, dans les banques, les études de statistique, et surtout l'expérience, ont permis de fournir un élément dont on ne tient pas compte aux

États-Unis, c'est le coefficient de découvert bancaire d'une entreprise par rapport au chiffre d'affaires. On admet, en général, que le découvert d'une entreprise ne doit pas dépasser 10 % de son chiffre d'affaires.

Remarquons que la méthode des ratios a été utilisée avec un grand succès par l'administration fiscale pour déceler la fraude dans les bilans de sociétés. L'administration a, en effet, fait établir des monographies de professions comportant la systématisation de cas moyens et donnant par professions des chiffres-types; en comparant ces chiffres avec ceux d'une entreprise donnée, le contrôleur décèle les cas anormaux et souvent, par suite, les fraudes. Certains de ces documents sont d'ailleurs publiés en ce moment par une maison d'édition.

L'unification des bilans, l'élaboration d'un plan comptable sont des facteurs favorables pour le calcul des ratios professionnels qui rendrait de grands services, non seulement aux banquiers, mais également à toutes les personnes qui désirent se rendre compte rapidement de la situation financière et économique d'une entreprise. Maintes fois j'ai demandé qu'un pareil travail soit fait, sans être arrivé malheureusement à aucun résultat concret.

Remarquons que certains spécialistes français dans l'étude des crédits ne sont pas des partisans très chauds de l'utilisation des ratios. M. Penglaou lui préfère celle de l'étude des bilans au domicile de l'entreprise. « Il ne s'agit plus de déterminer de savantes proportions entre tels ou tels postes du bilan, mais de reprendre toute la réalité économique d'une entreprise, la comparer, élément par élément, à la description comptable qui en a été faite pour présenter, enfin, une situation réelle de l'entité économique étudiée. »

De même, M. Seibel a écrit : « Il ne faut pas perdre de vue qu'un tel procédé présente une apparence de précision mathématique.

« Du reste, pour une appréciation rapide de la situation financière d'une entreprise, une certaine habitude de la lecture des bilans doit suffire et il est parfois plus important de se soucier de l'appréciation réelle des postes qui servent à établir les ratios en cause. »

M. Jean Pageot a su déterminer d'une façon exacte les services que l'on peut attendre de l'usage des ratios en écrivant : « Un ratio permet d'établir rapidement une opinion sur une affaire. opinion qui doit être complétée heureusement par une appréciation personnelle du banquier. L'élaboration des ratios ne supplée pas au doigté du banquier, à sa perspicacité, mais elle facilite une distribution plus rationnelle du crédit.

II — Statistiques à l'usage mixte (interne et externe)

Les éléments que possédaient avant la guerre les banques pour l'étude des risques étaient insuffisants. Deux renseignements importants leur faisaient défaut : l'un, pour l'étude des risques particuliers, la connaissance des engagements que pouvait avoir dans d'autres banques un client; l'autre, pour l'étude des risques professionnels, le montant des engagements de chaque classe professionnelle et son évolution. Dès 1931, au V^e Congrès d'organisation bancaire, je demandais avec mon ami Alheinc la création d'une Centrale des

Risques. Cette proposition fut violemment critiquée et combattue par les dirigeants du système bancaire de cette époque et ce ne fut qu'en mars 1946 que la Centrale des Risques fut créée à la Banque de France.

Voici, à l'heure actuelle, comment fonctionne cette centralisation des risques qui est assurée par la Banque de France à son siège social (Service Central des Risques) par l'intermédiaire de ses divers établissements de Paris et de province (bureaux locaux de risques, actuellement au nombre de 137, créés auprès de ses succursales).

Les banques et établissements financiers, enregistrés à titre principal, doivent déclarer à la Banque de France, dans les conditions fixées ci-dessous, les crédits accordés par leurs sièges, guichets et filiales :

établis en France métropolitaine : à tous leurs clients;

établis dans les départements et territoires d'outre-mer : à tous ceux de leurs clients dont le domicile ou le siège social est situé en France métropolitaine.

Les banques et établissements financiers déclarent mensuellement pour chaque bénéficiaire, dans un délai maximum de 15 jours après chaque fin de mois :

1^o les crédits ouverts à la fin du mois précédent;

2^o les crédits utilisés à la même date.

Les déclarations font ressortir séparément les six catégories d'opérations suivantes :

1^o escompte d'effets représentant des créances commerciales;

2^o escompte d'effets assortis d'un engagement inconditionnel de la Caisse des Marchés;

3^o crédits confirmés à moyen terme, mobilisables ou non;

4^o autres crédits mobilisables, garantis ou non;

5^o autres crédits non mobilisables, garantis ou non;

6^o cautions et avals.

La Banque de France peut demander aux banques et établissements financiers d'établir des subdivisions à l'intérieur des six catégories énumérées ci-dessus.

La déclaration du crédit ouvert peut être remplacée par la déclaration du maximum mensuel des risques enregistrés au cours du mois précédent en ce qui concerne les opérations qui se classent dans les deux premières catégories prévues au paragraphe précédent.

Pour les opérations comprises dans l'une des quatre autres catégories, les banques et établissements financiers qui ne sont pas à même de déclarer le montant du crédit ouvert en fin de mois peuvent demander spécialement à la Banque de France de substituer la déclaration du maximum d'encours à celle du crédit ouvert. Ces démarches doivent être justifiées par la production de toutes les explications que la Banque de France juge nécessaires. Pour chacune des six catégories de crédit, les limites inférieures des crédits ouverts en fin de mois, ou éventuellement des maxima d'encours à partir desquels il y

aura lieu d'effectuer une déclaration, sont fixés par la Banque de France de la façon suivante :

10 millions de francs à Paris,
5 millions de francs en province,

pour les opérations qui se classent dans l'une ou l'autre des deux premières catégories;

5 millions de francs à Paris,
2 millions de francs en province,

pour les opérations qui appartiennent à chacune des quatre autres catégories.

Les crédits ouverts sont soumis à déclaration si, pour l'ensemble des six catégories et quel que soit leur montant à l'intérieur de chacune d'elles, ils atteignent le minimum fixé ci-dessus pour l'une ou l'autre des deux premières catégories.

Chaque fois qu'une opération donne lieu à déclaration de crédit ouvert ou de maximum d'encours, il y a lieu de déclarer le montant du crédit utilisé en fin de mois, quel qu'en soit le chiffre.

Toute infraction aux dispositions qui précèdent, ainsi que toute inexactitude dans les déclarations, est passible des sanctions suivantes : l'avertissement, le blâme, l'interdiction de certaines opérations et toutes autres limitations dans l'exercice de la profession, la suspension des dirigeants responsables avec ou sans nomination d'administrateur provisoire, la radiation de la liste des banques.

Les bureaux locaux de risques communiquent chaque mois aux banques et établissements financiers situés dans leur rayon d'action le montant global des crédits ouverts et utilisés au nom de chacun des bénéficiaires qui font l'objet d'une déclaration de leur part. Ils indiquent des chiffres distincts pour chacune des catégories de crédits prévues.

Aucune mention n'est faite de la localité où les crédits sont ouverts ni des noms des banques ou établissements financiers qui les ont consentis.

Une banque ou un établissement financier qui n'a pas fait de déclaration peut obtenir communication des risques afférents à un de ses clients en produisant au bureau local compétent une demande d'ouverture ou d'extension de crédit émanant de la personne ou de l'entreprise intéressée.

Les renseignements fournis par la Banque de France sont strictement personnels à la banque ou à l'établissement financier auxquels ils ont été communiqués, et toute divulgation à des tiers est formellement interdite.

D'après des sondages effectués, 85 % des crédits sont ainsi recensés, mais cette proportion varie à la fois suivant la nature de l'opération de crédit et l'activité du bénéficiaire du crédit, la proportion étant plus forte pour les crédits à moyen terme, par exemple, que pour les avances ou l'escompte de papier commercial et pour les industries fortement concentrées.

Je vais maintenant donner quelques explications techniques sur la façon dont se font ces déclarations.

Chaque banque reçoit de la Banque de France des formules imprimées de deux feuillets identiques, conformes au modèle ci-dessous :

MOIS	ÉTABLISSEMENT DÉCLARANT				CRÉDITS	AUTORISÉS	UTILISÉS	N°
	N°	N° Agence			Effets commerciaux			1
Nom ou raison sociale du client					Caisse des marchés			2
					Moyen terme			3
					Profession			
Crédits non mobilisables			5					
Indice d'activité(1)	Adresse							
N° du client (1)	Bureau de déclaration (1)	N°	Nom		Totaux			
	Bureau du bénéficiaire (1)	N°	Nom		Avais et cautions			6

(1) Indications réservées à la Banque de France.

Le premier feuillet est transmis au Service Central des Risques tandis que le second sert pour la tenue de la carte du bénéficiaire par le bureau local des risques.

Le Service Central (1) établit mécanographiquement le bulletin individuel par bénéficiaire. Chaque bureau local en reçoit autant d'exemplaires qu'il aura reçu de déclarations au nom d'un même bénéficiaire, à la fin du mois considéré, en vue de leur répartition entre les déclarants.

La Section de perforation établit sur la base de ces déclarations des « cartes de crédits » qui ont 80 colonnes. Ce sont ces cartes qui permettent d'établir par tabulation un relevé par bénéficiaire de tous les crédits ouverts et utilisés à son nom, puis l'état par indice d'activité économique, puis, après tri et reclassement, un relevé indiquant, par banque, le détail des crédits de chaque bénéficiaire; en outre, grâce à la reproduction connectée, elle établit une carte récapitulative contenant uniquement le total de chaque nature de crédit qui sert ensuite à l'établissement des bulletins envoyés aux banques.

Le matériel mécanographique comprend :

- 9 perforatrices;
- 7 vérificatrices;
- 2 trieuses électroniques;
- 2 interclasseuses;
- 1 reproductrice comparatrice;
- 2 tabulatrices avec reproductrices connectées.

(1) Ces renseignements sont extraits d'une conférence faite par M. Paul Klein au centre d'Études mécanographiques, intitulée : « Les procédés mécanographiques employés par l'Institut d'émission pour la centralisation des Risques bancaires. »

La Centrale des Risques peut ainsi présenter le tableau de l'ensemble des crédits utilisés autorisés et utilisés. Voici le tableau de l'ensemble des crédits utilisés :

EFFETS COMMERCIAUX	CAISSE des marchés	MOYEN terme	CRÉDITS mobili- sables	CRÉDITS non mobili- sables	TOTAL
<i>En millions de francs</i>					
<i>Au 31 décembre 1952</i>					
728.969	95.869	392.823	402.386	432.842	2.052.899
<i>Au 31 mars 1953</i>					
693.680	80.180	412.977	387.150	472.153	2.046.090
<i>Au 30 juin 1953</i>					
709.949	78.243	472.676	352.021	482.289	2.095.178
<i>Au 30 septembre 1953</i>					
686.974	77.084	502.578	387.434	533.434	2.137.255
<i>Au 31 décembre 1953</i>					
779.928	79.249	567.440	428.241	512.379	2.367.287

Tous les trois mois, la Banque de France fait au Conseil National du Crédit un compte rendu sur l'évolution du crédit bancaire, au cours du dernier trimestre, lequel mentionne l'utilisation des crédits pour chaque catégorie d'industrie ou commerce. Toutes les catégories de l'activité économique sont numérotées de 1 à 100, avec pour certains numéros de nombreuses subdivisions, soit en tout 156 rubriques dont la nomenclature a été dressée par l'Institut National de Statistique. Enfin, la répartition des crédits par grandes catégories professionnelles est dressée conformément à un graphique qui permet des comparaisons avec les chiffres fournis dans d'autres pays sur le même sujet.

Ces différentes statistiques sont utilisées d'une façon interne et externe.

a) Utilisation interne.

Elles permettent à chaque banque de savoir quel est le montant des engagements de chacun de ses clients et des clients éventuels qui viennent lui demander son concours. Les banques peuvent, grâce à elles, suivre l'évolution des concours bancaires de leurs clients. Mais l'interprétation de ces mouvements doit être prudente, un mouvement identique pouvant déceler deux phénomènes différents. En effet, à prix constants, un accroissement des concours bancaires peut être motivé aussi bien par un développement d'activité (accélération des achats) que par une réduction des transactions (ralentissement des ventes). A l'inverse un dégonflement des concours bancaires s'expliquera, suivant les cas, par une réduction des achats (preuve de stagnation), ou par une accélération des ventes (preuve d'activité). Elles permettent également aux banques de savoir les engagements par profession et de suivre l'évolution de ces engagements. Ces dernières possèdent ainsi, pour l'estimation de leurs risques individuels, professionnels et généraux, des renseignements qu'elles n'avaient pas il y a quelques années.

b) Utilisation externe.

1^o Ces statistiques permettent à la Banque de France de connaître les engagements, par catégories, de l'ensemble du système bancaire, de chaque banque, de toutes les entreprises, de chaque catégorie d'entreprises, de chaque entreprise. L'Institut d'émission a donc une vue parfaite, mois par mois, du développement de l'activité économique du pays sous toutes ses faces, qu'elle soit générale ou particulière. Il peut donc, à tout moment, prendre les dispositions qui lui permettent d'éviter une hypertrophie ou un dégonflement des crédits dans telle branche de l'industrie ou du commerce. Le contrôle du crédit, qu'il soit quantitatif, qualitatif ou sélectif, repose entièrement sur l'étude des statistiques fournies par la Centrale des Risques et sur les indices de la production industrielle.

2^o Elles fournissent aux chambres syndicales, patronales, centrales ouvrières, aux économistes, aux entreprises et aux particuliers des renseignements de premier ordre concernant la distribution du crédit dans les différents secteurs de l'activité économique, sous les six formes envisagées et d'en tirer parti. Malheureusement, j'ai constaté qu'elles étaient en partie ignorées de ces utilisateurs éventuels.

Si le contrôle des banques a été un échec, le contrôle du crédit un demi-succès, la centralisation des risques est une grande réussite qui fait honneur à notre pays.

III — Statistiques à l'usage externe.

Par application de la loi du 13 juin 1941, une situation type a été établie pour toutes les banques; situation qui est publiée au Bulletin d'annonces légales obligatoires, soit mensuellement, trimestriellement ou semestriellement, suivant l'importance du total de la situation.

Les banques envoient également à la Commission de Contrôle une situation beaucoup plus détaillée où chaque poste est subdivisé en de nombreux sous-postes. Cette division est indispensable pour permettre à la Commission de contrôle d'exercer sa surveillance. Ainsi le poste « Portefeuille-Effets » comprend les subdivisions suivantes :

Bons du Trésor et assimilés

- a) Bons du Trésor;
- b) Billets à ordre émis par la S. N. C. F.;
- c) Acceptations du Crédit national;
- d) Acceptations et avals inconditionnels de la C. N. M. E.;
- e) Effets financement de récoltes revêtues de la signature de l'O. E. I. C.

Effets réescomptables dans les banques d'émission

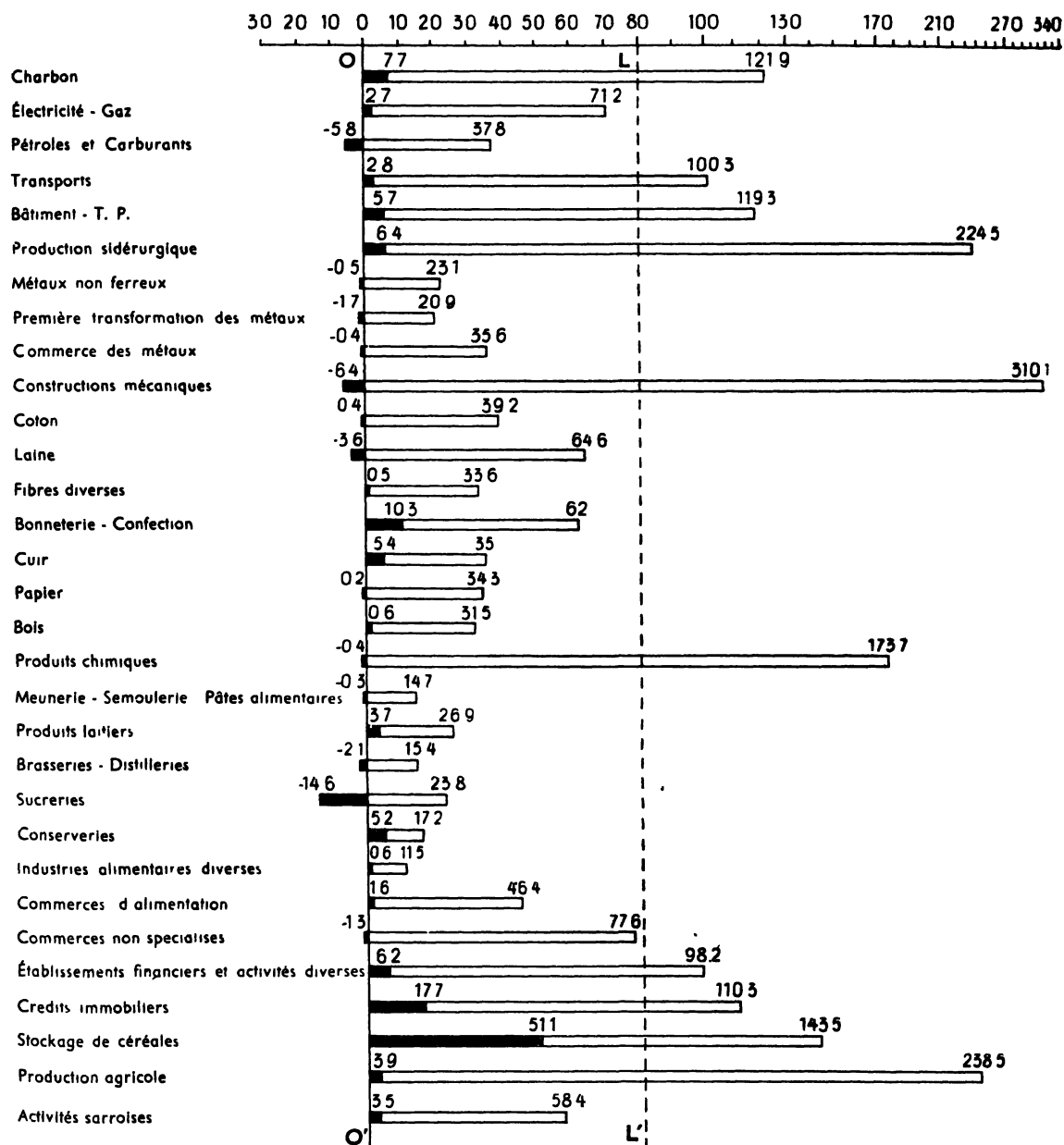
- f) Papier commercial;
- g) Effets assortis d'un aval inconditionnel de la C. N. M. E.;
- h) Acceptations de banques, commerce international;
- i) Autres acceptations de banques;
- k) Effets de mobilisation et de crédits-warrants.

CRÉDITS UTILISÉS AU 30 SEPTEMBRE 1953

(en milliards de francs)

	30-6-53	30-9-53	Variations 3 ^e trim. 1953
Total crédits utilisés	2683	2791	+ 108
Crédits non identifiés	— 360	— 370	+ 10
Crédits identifiés	2323	2421	+ 98

RÉPARTITION DES CRÉDITS A OBJET IDENTIFIÉ



LÉGENDE. — Pour chaque branche d'activité, on a représenté par des rectangles ayant leur origine sur l'axe OO' et situés à droite de cet axe les encours utilisés à la date du plus récent recensement considéré. La partie noire de ces rectangles correspond aux augmentations de crédits constatées entre les deux dates de recensement. Conventionnellement, on a porté à gauche de l'axe OO' les diminutions de crédits. Pour des raisons de commodité graphique, on a adopté une échelle logarithmique à partir de l'axe LL'.

Effets non réescomptables dans les banques d'émission

1) Acceptations de banques, warrants, effets de mobilisation et de crédits et autres effets non réescomptables.

La situation totale des banques, arrêtée à chaque fin de trimestre, est publiée par le B. A. L. O. Enfin, la Commission de Contrôle des Banques publie annuellement un livre qui contient le bilan de toutes les banques assujetties à son contrôle, ainsi que les bilans globaux de l'ensemble de chaque catégorie de banques : banques et crédits à long et moyen terme, banques d'affaires, banques de dépôts, etc..., en tout onze catégories.

Le public est ainsi largement pourvu de statistiques bancaires qui lui permettent d'avoir de larges vues à la fois sur l'évolution du système bancaire français et sur chaque banque. Malheureusement, la situation telle qu'elle est établie ne leur permet pas, comme je l'ai maintes fois fait remarquer depuis onze ans, dans la Chronique de Statistiques bancaires de notre journal, de se faire une idée sur la situation particulière de chaque banque, sur sa liquidité et sur la situation générale et la liquidité du système bancaire français, soit en totalité, soit par catégories de banques. Le poste : « Portefeuille-Effets », qui est le plus important, comprend des effets qui sont mobilisables à l'Institut d'émission ou ailleurs, et qui, par conséquent, sont un facteur important et déterminant de sa liquidité et d'autres qui ne sont pas réescomptables et par conséquent constituent des immobilisations. Depuis de nombreuses années je demande qu'il soit remédié à un aussi fâcheux état de choses par la substitution, dans la situation type, du « Portefeuille-Effets », à deux autres postes :

Portefeuille-Effets mobilisables et Bons du Trésor et assimilés;
Portefeuille-Effets non mobilisables.

Ainsi, n'importe quel lecteur d'une situation de banque, soit particulière, soit générale ou par catégories, pourrait tirer des conclusions du degré de liquidité de cette banque, de l'ensemble des banques ou d'une catégorie de banques. J'ignore pour quelles raisons la Commission de Contrôle se refuse à faire cette réforme dans la situation type des banques. Tout au moins pourrait-elle donner, à titre d'indication, le degré de liquidité du système bancaire français, ce qu'elle ne fait pas.

La situation complète remise par les banques à la Commission de Contrôle des Banques permet à celle-ci de vérifier le fonctionnement des banques et de contrôler si le degré de liquidité minimum, qui est de 60 %, est observé.

* * *

En conclusion, les banques font des statistiques extérieures à la profession, professionnelles et de celles qu'elles établissent elles-mêmes un très grand usage et il semble que les progrès qu'elles pourraient faire dans cette voie sont restreints. L'établissement de ratios-types professionnels leur seraient d'une grande utilité. D'un autre côté, j'espère vous avoir montré le gros effort

qui avait été fait depuis la guerre pour l'établissement de statistiques bancaires extrêmement intéressantes. Il est regrettable que ces statistiques soient si peu connues et utilisées par les personnes et organismes auxquels elles pourraient rendre de grands services.

Pierre CAUBOUÉ.
